

Prévention des risques construction pour la maîtrise d'ouvrage

Code stage : TEC58



Afin de réduire les coûts liés aux pathologies, la maîtrise d'ouvrage doit impérativement s'inscrire dans un processus de management du risque construction d'une manière globale et pragmatique. Pour cela, il faut d'abord identifier les risques pour ensuite pouvoir les traiter, les réduire et à terme les prévenir.

OBJECTIFS :

Cette formation vous permettra de :

- Contribuer à la réduction de la sinistralité
- Inscrire le risque construction dans une démarche globale de gestion de projet (identification et quantification des risques, réduction et prévention, financement)
- Identifier les points essentiels de l'assurance aux différentes phases du projet de construction.

RESPONSABLE DE STAGE : Frédéric HENRY, Directeur Prévention Construction et Partenariats, Agence Qualité Construction

LES PLUS DU STAGE

- Approche globale sur les risques construction

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage publics et privés

Cocontractants du maître d'ouvrage : collectivités, EPL, Sociétés HLM, promoteurs, gestionnaires de patrimoine, marchands de bien, AMO, etc.

PRÉREQUIS

Connaître le rôle des différents acteurs d'une opération de construction

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Témoignages

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Questionnaire de fin de formation

DOCUMENTATION REMISE

Support de formation

INFORMATIONS PRATIQUES

Dates 2019 :

- 21 et 22 Novembre

Durée : 2 jours - 14 heures

Horaires : 9h-17h30

Lieu : CSTB Paris

Tarif : 1 390 €

Net de taxes, déjeuner inclus

VOTRE CONTACT

Anne SACCO

☎ 01 40 50 29 19

✉ cstb-formations@cstb.fr

PROGRAMME

JOUR 1

9h-17h30

Denis MENARD, Risk management, assurances et prévention, ASSCOR

La méthodologie de gestion du risque :

- Identification des risques
- Quantification des risques (fréquence/gravité)
- Moyens de réduction des risques

Présentation des typologies de risques en fonction des environnements : Comment les identifier ? Combien ça coûte ? Comment les réduire ? :

- Risques naturels :
 - risques climatiques – l'exemple des inondations (30% des constructions en zone inondable...)
 - risques constructifs/sols – l'exemple des sols mouvants
- Risques administratifs et réglementaires :
 - risques administratifs – l'exemple du permis de construire
 - risques réglementaires – les exemples de l'accessibilité et de l'énergie
- Risques humains (interfaces/relationnel) :
 - risques d'interfaces – l'exemple des variantes en cours de chantiers
 - risques relationnels – l'exemple du management de chantiers

JOUR 2

9h-17h30

François-Xavier DUSSAULX, Directeur, ASCCO INTERNATIONAL

L'assurance et le risque construction

Le traitement du risque construction :

- L'approche juridique du risque : droit public & droit privé
- Les conséquences sur le programme d'assurance

Les obligations des acteurs de la construction en matière de couverture financière :

- Le MO, les assurances obligatoires et facultatives
- Les autres acteurs, les assurances obligatoires et facultatives

Les différents types de contrat et de polices :

- Les dommages ouvrage
- Tous risques chantier
- Les responsabilités Civiles générales et décennales
- La nature et les niveaux de garantie